



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU 25 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 25 avril 2019.

Décide :

à l'unanimité des membres présents :

Approbation du procès-verbal du 4 avril 2019

Fonds départemental d'aide aux jeunes

- De signer la convention avec la Direction de l'Enfance, de la Famille et de l'Insertion (Convention D.E.F.I. 2019),
- De verser au Conseil Départemental de la Moselle, une participation financière à hauteur de 0,15 € par habitant, soit pour 7 260 habitants (recensement 2019) la somme de 1 089,00 €.

Subventions scolaires

Classes	Elèves	Lieux de sorties	Dates de sorties	Subvention Mairie (€)
GROUPE SCOLAIRE SAINT MATTHIEU				
Maternelles				
3 classes	85	Ferme Pédagogique de Rezonville (57) le 28 mars	2019	425,00
Elémentaires				
CM1 + ULIS	38	LA BRESSE (88) le 7 mars	2019	190,00
CM1/CM2 + CM2	50	LA BRESSE (88) le 12 mars	2019	250,00
CP + CP/CE1 + CE1/CE2 + CE2	103	STRASBOURG (67) Le Vaisseau le 13 juin	2019	1 339,00
GROUPE SCOLAIRE SAINTE SCHOLASTIQUE				
Maternelles				
3 classes	100	STRASBOURG (67) Le Vaisseau	2019	1 300,00
Elémentaires				
CP + CE1	102	LES EPARGES (55)	2019	510,00
CE2	27	AMNEVILLE (57)	2019	135,00

CE2/CM1 + CM1/CM2 + CM1 + CM2		105	HAUT KOENIGSBOURG (67)	2019	1 365,00
ECOLE MATERNELLE CAPUCINE					
		79	Ferme Pédagogique de Rezonville (57) le 14 mai	2019	395,00
TOTAL					5 909,00

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la ville de Guénange et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan - Rue Sainte Scholastique et boulevard du Bois Carré

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCAM ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

Rétrocession de voirie - Jardins d'Antoine - NEXITY

De procéder à la rétrocession des espaces publics du lotissement « Les Jardins d'Antoine » :

- Section 16 feuillet 2 n°410/6 d'une surface de 19 a 34 ca (boucle Saint Exupéry),
- Section 16 feuillet 2 n°315/6 d'une surface de 90 ca.

Cession de terrains coulée verte - Rue Victor Schœlcher - 2

De procéder à la cession d'une emprise foncière à l'arrière de chaque propriété, comme indiqué dans le tableau et le plan cadastral ci-dessous :

ACQUEREURS	ADRESSE	Surface	Références cadastrales	Prix nets
M. et Mme LAURENT	10, rue Victor Schoelcher	2a35ca	Section 18 n°532	10 000€
M. et Mme DOURGHANE	8, rue Victor Schoelcher	2a35ca	Section 18 n°531	10 000€

Constitution de servitude au profit d'ENEDIS - Passage d'une ligne électrique souterraine

à 21 voix pour et 6 voix contre :

Convention d'occupation d'un terrain à titre gratuit et précaire - Famille LAURENT

De signer une convention d'occupation dudit terrain à titre gratuit et précaire à l'un des propriétaires a décidé de ne pas acquérir la parcelle à l'arrière de son domicile.

Pour le Maire,
Nathalie CEDAT- VERGNE
Adjointe au Maire



(Handwritten signature in blue ink)